

## PROCÉDURE RESTREINTE NEGOCIÉE – PHASE APPEL À CANDIDATURES

### ANALYSES REGLEMENTAIRES ET PERMANENTES DES EAUX

**Entité adjudicatrice :** AEROPORT DE BALE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse - BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS  
Cedex – Email : [sma@euroairport.com](mailto:sma@euroairport.com) - [www.euroairport.com](http://www.euroairport.com)

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

**Type de marché :** Marché de services

**Lieu d'exécution :** Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

**Description des prestations :** Les prestations consistent en divers prélèvements, relevés de débit et de pH, l'échantillonnage et la réalisation d'analyses réglementaires et permanentes de l'eau (eaux pluviales, eaux usées, eaux industrielles, eaux souterraines, etc.) en fonction au minimum de la réglementation en vigueur sur la plate-forme aéroportuaire, soit environ 4000 analyses et leur restitution, la maintenance régulière des différents systèmes de prélèvement présents sur le site ainsi que l'édition, l'interprétation si nécessaires des différents rapports en résultant.

Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

**Information sur les lots :** Le marché n'est pas divisé en lots. Les candidats doivent répondre à la totalité des prestations du marché.

**Critères d'attribution :** Le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation (RC).

**Durée du marché :** 36 mois. Démarrage prévisionnel : 01/02/2025. Le marché peut être reconduit 1 fois.

**Variantes autorisées :** Non

**Options :** Oui. Conformément à l'article 89 de la Directive 2014/25/UE, pendant son exécution, le marché pourra être modifié selon les modalités précisées dans la documentation du marché.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Ne peuvent accéder à un marché de l'Aéroport que les seules entreprises qui sont en règle avec les situations prévues dans la lettre de candidature citée ci-dessous.

**A. Contenu des dossiers de candidature :** Fournir une **lettre de candidature et son annexe signée** (DC1 + attestation sur l'honneur acceptées), unique en cas de groupement, et une **déclaration du candidat** (DC2 acceptée) par membre du groupement, **dûment complétées**, précisant les capacités financières, économiques, techniques et professionnelles du candidat. **Ces documents spécifiques à l'Aéroport** sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/documentation.html>

**B. Justifications à produire par le prestataire :** Se référer aux modalités et conditions fixées à l'adresse suivante : <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/dossier-de-candidature.html>

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat produit les documents et informations demandés dans la déclaration du candidat.

**Sélection des candidats :** Les candidats respectant les conditions administratives qui ne sont pas en situation d'exclusion et qui possèdent les conditions minimales de caractère financier et économique et disposent des capacités techniques et professionnelles suffisantes pour l'opération seront sélectionnés.

Pour être retenu, le candidat doit fournir dans son dossier une copie de la liste(s) de(s) (l')agrément(s) du ministère français chargé de l'environnement ou du récépissé de(s) (la) demande(s) en cours de validité ainsi que la copie de l'accréditation COFRAC pour des prestations de prélèvement ou équivalent.

**Cautionnement et garanties demandées :** Aucun.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** Financement sur fonds propres de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.  
Paiement selon article 8 du Cahier des Clauses Générales Produits et Services édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Une entreprise ne peut figurer dans la composition de plus d'une candidature pour un même marché, qu'elle agisse en qualité de membre d'un groupement ou de candidat unique. En cas de groupement, la forme souhaitée par l'Aéroport est le groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il serait contraint d'assurer sa transformation pour se conformer à ce souhait sous peine d'élimination de son offre.

**Conditions liées au marché :** Références aux dispositions législatives, réglementaires ou administrative applicables : le candidat doit disposer :

- de l'Agrément du ministère chargé de l'environnement pour la réalisation des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement (F) eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement.
- de l'Agrément COFRAC pour le prélèvement de tous types d'eaux ou équivalent

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché : Oui

**Type de procédure :** Procédure négociée restreinte, définie dans les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

La procédure restreinte se décompose en deux phases :

- la première phase est consacrée à la sélection des candidatures, suite à la publication d'un avis de marché ; il est demandé aux entreprises intéressées de se porter candidates en remettant un dossier de candidature (phase en cours) ;
- la seconde phase ne concerne que les entreprises sélectionnées qui sont les seules habilitées à soumettre une offre.

**Dates et heure limites de réception des dossiers de candidature : 27/08/2024 avant 13h00.**

**Modalité de dépôt des dossiers de candidature :** Les dossiers de candidature sont déposés uniquement par voie électronique dans un seul dossier sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>. Toute autre forme de transmission est interdite. Chaque pièce doit faire l'objet d'un fichier distinct et est classée par ordre logique de présentation, sans sous-répertoires. Le nom des fichiers doit comporter au maximum 20 caractères. La signature électronique n'est pas obligatoire.

Le candidat supporte les risques et aléas liés au transfert des fichiers électroniques, quels qu'ils soient. L'horodatage du dépôt est réalisé au moment où le dernier octet constitutif de la réponse est réceptionné par le profil d'acheteur. Il est ainsi conseillé de débiter le transfert suffisamment longtemps avant l'heure limite de dépôt et de prendre en compte le volume à transmettre ainsi que le débit de la connexion Internet. Les dossiers dont la fin du téléchargement interviendrait après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne sont pas recevables.

**Date prévisionnelle d'envoi du dossier de consultation aux candidats retenus : 06/09/2024**

**Langues :** Les candidatures et offres peuvent être remises en français ou allemand. Le marché définitif sera toutefois établi en français. Les entreprises doivent spécifier par écrit lors de la remise des candidatures si elles souhaitent obtenir une traduction de courtoisie des pièces écrites en allemand (seule la version française faisant foi)

**Délai minimal de validité des offres :** 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

**Modalités d'ouverture des plis :** Séance non publique

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** Aéroport de Bâle-Mulhouse - Service Environnement – Mme Geiger – E-mail : [cgeiger@euroairport.com](mailto:cgeiger@euroairport.com)

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** 11/07/2024

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel.: +33 3 88 21 23 23 – Email: [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)